



Madame Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Paris, le 25 janvier 2021

Madame la Ministre

A l'heure où la France se débat toujours contre un ennemi viral d'un genre nouveau,

Tous sont unanimes pour dire que ce combat a mis en évidence les forces et les faiblesses de nos institutions, de notre système politique, et exacerbé les difficiles rapports entre l'État et le corps social.

Alors même que la France n'est toujours pas sortie de l'état d'urgence sanitaire, elle est entrée inexorablement en état d'urgence économique pour une durée que personne ne semble maîtriser.

La crise sanitaire en France est venue dès le début élargir voire aggraver la défiance politique.

A plusieurs reprises nous avons attiré l'attention du gouvernement sur la situation préoccupante des pensionnés de l'État et des Collectivités locales. Nombre d'entre eux sont à présent au seuil de la pauvreté et pourtant fusent toujours les déclarations qui stigmatisent les retraités prétendument nantis alors que leurs revenus s'affaiblissent d'année en année :

- Gel des pensions depuis 5 ans
- Hausse injuste de la C.S.G
- Explosion des dépenses contraintes.

Dans ce contexte, l'épidémie de coronavirus a trouvé un terrain plus que favorable.

En effet, les retraités ont payé à la crise un tribut épouvantable : qu'ils aient été chez eux, dans des établissements de santé ou en EPHAD, ils ont été les premières et principales victimes. Nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler les chiffres.

De cette crise nous retiendrons surtout que c'est grâce à une réponse collective que nous avons tenu, avec la mobilisation, des soignants, la réactivité des entreprises, le civisme et la solidarité de la société civile alors même que la confiance en nos politiques se fracturait de jour en jour un peu plus, notamment en raison de messages contradictoires permanents comme avec les masques par exemple.

Dans ce climat anxiogène pour notre santé, vous comprendrez aisément que la protection sociale complémentaire est un dossier particulièrement sensible pour eux. Les dépenses de santé pèsent lourdement dans leur budget et les remboursements, franchises et dépassements d'honoraires augmentent le laisser à charge de l'assuré.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre revendication, motivée par nos craintes et notre colère en apprenant que la prise en charge du risque santé et prévoyance est en passe de connaître pour les retraités une réforme sans précédent.

Y a-t-il un espoir, une ébauche de solution ?

Rien n'est moins sûr : votre Ministère envisage de mettre en place par voie d'ordonnance des contrats de groupe à adhésion obligatoire, assortie d'une participation financière de l'employeur pour les trois versants de la fonction publique mais pour les seuls actifs.

Certes l'amendement de notre fédération FO des fonctionnaires et des services publics et de santé que vous avez retenu permet d'intégrer les retraités dans les futurs accords collectifs qui seront à négocier mais nous sommes encore loin du compte. C'est pourquoi nous tenons à vous faire connaître précisément nos revendications :

- Les retraités exigent une couverture complémentaire santé de même niveau que celle dont les actifs pourront bénéficier, garantissant un niveau de soins de qualité en ce qui concerne le risque maladie et incluant la prévoyance.
- Les retraités exigent la mise en place des mécanismes d'une solidarité intergénérationnelle entre tous les bénéficiaires qu'ils soient retraités ou en activité.
- Les retraités de la fonction publique considèrent que les pensions versées, inscrites au grand livre de la Dette Publique, les placent dans une situation statutaire qui génère pour l'employeur une obligation de participation financière sur leur cotisation mutuelle dans les mêmes conditions que leurs collègues en activité.
- Les retraités estiment que la seule considération d'équité le justifie, sachant que la seule tarification à l'âge, outre qu'elle grève lourdement les budgets des ménages de retraités, constitue une atteinte aux principes les plus fondamentaux de la solidarité intergénérationnelle.
- Les retraités revendiquent donc l'aide financière de L'État sous la forme d'une défiscalisation de la cotisation mutuelle qu'ils acquittent.

Nous serons particulièrement vigilants par rapport aux réponses qui seront apportées et fermes sur nos positions et nos exigences. Nous voulons encore faire confiance Madame la Ministre à votre sens de la justice : vous ne pouvez exclure les retraités qui ont adhéré à des contrats annuels couplant actuellement la garantie santé et la prévoyance et pour lesquels ils ont cotisé de nombreuses années en tant qu'actifs puis en tant que retraités.

En ces périodes difficiles de tensions exacerbées et de fractures sociales de plus en plus béantes, les retraités occupent une place primordiale dans le bénévolat et vous savez ce que représente le bénévolat en France. Nombreux sont également présents dans des commissions administratives qui ne fonctionnent que grâce à eux. Nombreux sont ceux aussi qui exercent des fonctions électives.

Que se passerait-il, si découragés, les retraités venaient à se désengager des échéances civiques et du bénévolat ? Bien sûr, ils ne peuvent faire grève comme les actifs, mais leurs voix comptent encore très largement dans les moments importants qui rythment notre société.

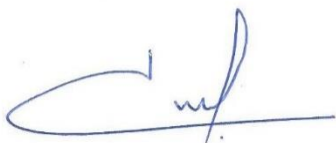
Chacun est conscient de cela.

Soyez également assurée que, pour les retraités, « la chose publique » a encore un sens et que, malgré tout, nous gardons espoir en nos institutions . Nous ne pouvons accepter d'être la génération associée à une dégradation de la vie des anciens serveurs de la Fonction publique dont nous avons collectivement la charge.

Nous espérons encore être entendus.

Dans l'attente d'une réponse à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire général de l'UFR-FO
Jean-Claude BOREL



La Secrétaire générale section Retraités FSPS-FO
Françoise LEFEVRE



UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Ecuries-75010 PARIS – Tél :01.44.83.65.55 - E-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA FEDERATION DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ

153-155 rue de Rome - 75017 PARIS Tel : 01 44 01 06 14 - E-mail : retraitesfo@fosps.com